

Où sont valorisés les déchets du SITOM ?

Les emballages et le papier déposés par les habitants du SITOM dans les silos jaunes, bleus, verts ou dans les bacs jaunes sont triés et recyclés par des entreprises françaises (90 %), et européennes (Espagne, Italie, Allemagne ... (10 %).

Le SITOM a toujours privilégié les exutoires français et refuse d'envoyer ses emballages en dehors de l'europe.

Le tri des corbeilles de ville expérimenté par 7 communes du SITOM est un succès.

En 2021, CITEO et l'ADEME ont retenu le SITOM Sud Rhône et 5 autres collectivités françaises pour mener **une expérimentation de tri hors foyer via des corbeilles de tri sélectif**. Bénéficiant d'une aide à hauteur de 70% en équipement, **l'installation de ces « points tri » vise à favoriser le recyclage des emballages générés sur le domaine public** et l'atteinte des objectifs inscrits dans notre PLPDMA (65% de taux de recyclage en 2025), **en permettant une continuité du geste de tri**.

Quel est le bilan ?

Cette expérimentation a commencé au printemps 2022 sur 7 communes test : Chaponost, Millery, Montagny, Vourles, Sérézin du Rhône, Mornant et Taluyers. Les résultats sont positifs. Les usagers trient les déchets générés sur le domaine public grâce à l'installation de points tri (OMr, emballages, et parfois verre) dotés de mats « info tri » et de consignes claires, relayées par une communication régulière par les communes site internet, ...) et un suivi des services techniques.

On note que les nouveaux équipements fonctionnent plutôt bien, notamment sur la partie tri des emballages, même s'il est nécessaire de continuer à suivre ces équipements pour s'assurer que cette tendance se maintient à moyen terme et que les corbeilles OMr contiennent encore moins de recyclables. A ce jour, les campagnes réalisées nous permettent d'estimer, si les efforts sont maintenus, que les 34 points tri installés permettraient de détourner de l'incinération plus de 7 tonnes

de déchets d'emballages recyclables (2/3 de verre, 1/3 de plastique).

Ce levier de tri en hors foyer, s'il est saisi par les communes, devrait également leur permettre de réduire leur redevance spéciale, tout en oeuvrant en faveur du développement durable et de la transition écologique.



Point tri hors foyer à Vourles

Du nouveau en déchetterie !

Sport loisirs et jardinage faire du neuf avec du vieux.

Sur les déchetteries du SITOM vous avez pu récemment constater l'apparition d'un **bac dédié aux équipements de sport et de loisirs**.

On peut y déposer les ballons crevés, les raquettes usagées, les rollers cassés, la toile de tente trouée et bien d'autres articles devenus inutilisables.

Les matières seront ensuite minutieusement séparées pour être retraitées en vue de fabriquer de nouveaux équipements. Un procédé encore expérimental au niveau national mais qui devrait se généraliser en 2023.

Un contenant accueille également les **déchets issus des équipements de jardin thermiques** : les outillages défectueux comme les tronçonneuses, les débroussailleuses thermiques hors d'usage se voient offrir une nouvelle vie à condition de les déposer dans le contenant adapté.

BONNE NOUVELLE : les filières spécialisées et les éco organismes ne cessent de se multiplier comme autant de solutions pour trier nos déchets en vue de

valoriser les précieuses matières qu'ils contiennent. En 2023, de nouvelles filières se mettent en place, impulsées par la Loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'économie Circulaire dite « loi AGECE » du 10 février 2020.

↓ DÉPOSEZ ICI VOS ↓

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES*



VOS ÉQUIPEMENTS SERONT CONFIÉS À ECOLOGIC. DÉCOUVREZ COMMENT ILS SERONT VALORISÉS ICI : WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

EcoLogic

↓ DÉPOSEZ ICI VOS ↓

ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



VOS ÉQUIPEMENTS SERONT CONFIÉS À ECOLOGIC. DÉCOUVREZ COMMENT ILS SERONT VALORISÉS ICI : WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

EcoLogic

Panneaux de consignes de tri

Une proposition de loi récemment adoptée en première lecture à l'assemblée nationale et soumise au Sénat vise à lutter contre les plastiques dangereux pour l'environnement et la santé. La mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique non recyclable serait interdite dès 2025, de récipients en polystyrène extrudé au 1^{er} janvier 2023, etc. L'ajout de substances poly et perfluorés dites PFAS dans les emballages contenant des aliments, les ustensiles de cuisine, les jouets, les articles de puériculture sera interdite en 2025.

Les gestionnaires d'espaces protégés pourraient y interdire la détention de produits en plastique à usage unique dont l'abandon nuit à la protection et à la mise en valeur de ces sites.

Le saviez-vous



Dans le silo à verre, inutile d'enlever le couvercle de votre pot de confiture ou le

bouchon de votre bouteille d'huile ! En effet, arrivé chez le verrier, le verre est passé sur une chaîne de tri.

Des dispositifs techniques permettent de capter les couvercles et les bouchons que le verrier pourra ensuite valoriser.

Déposés dans le bac jaune ou le silo jaune ils seront également captés et valorisés.

Un Noël éco-responsable.

De nombreuses communes du SITOM organisent une zone de dépôt pour les sapins de leurs habitants afin de les valoriser. Les services techniques ou une entreprise spécialisée locale appelée par la commune broient ensuite les sapins collectés.



Ce broyat est redistribué aux habitants ou est utilisé pour pailler par les services sur les espaces publics de la commune et ainsi empêcher la pousse des mauvaises herbes, maintenir l'humidité du sol...

Bonnes fêtes de fin d'année !



*Fier les emballages pendant LES FÊTES :
le plus beau CADEAU fait à vos enfants et à notre climat
avec le **SITOM***